



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Email : presse@welfarm.fr
welfarm.fr

Communiqué de presse du 05/09/2024

PLUS DE 1 000 LANCEURS D'ALERTE MOBILISÉS CONTRE LES TRANSPORTS D'ANIMAUX PAR FORTES CHALEURS : WELFARM ENVOIE AUX POUVOIRS PUBLICS UN NOUVEAU RAPPORT RELATIF À L'APPLICATION « TRUCKALERT »

Depuis son lancement par Welfarm il y a quatre ans, l'application TruckAlert a permis, sur près de 1 000 signalements, d'épingler 477 camions transportant des animaux d'élevage par plus de 30 °C, manifestement en infraction avec la réglementation en vigueur. Des données sur lesquelles l'association s'est basée pour pointer du doigt les lacunes de la législation actuelle auprès de deux ministres français afin de demander une révision de ces textes.

Pour agir face aux souffrances endurées par les animaux d'élevage durant leur transport lors d'épisodes de fortes chaleurs, l'association Welfarm a lancé, en juillet 2020, l'application TruckAlert, qui permet de signaler les transports d'animaux vivants par plus de 30 °C (disponible gratuitement sur l'AppStore et le PlayStore), en violation du règlement (CE) n° 1/2005. Le texte prévoit en effet que *« les systèmes de ventilation dans les moyens de transport par route doivent être conçus, construits et entretenus de telle manière qu'à tout moment du voyage, que le moyen de transport soit à l'arrêt ou en mouvement, ils soient en mesure de maintenir la température dans une fourchette de 5 °C à 30 °C à l'intérieur du moyen de transport, pour tous les animaux, avec une tolérance de plus ou moins 5 °C, en fonction de la température extérieure »*.

En 2019, interpellé par les associations de protection animale, le ministre de l'Agriculture d'alors, Didier Guillaume, prenait un arrêté destiné à limiter les transports d'animaux durant la canicule. Le texte interdit, sauf exceptions, le transport de certains animaux entre 13 heures et 18 heures dans les départements placés en vigilance canicule orange ou rouge par Météo France la veille du départ.

Force est de constater que nos 1000 lanceurs d'alerte ont, en 4 ans, prouvé l'inefficacité de ces textes réglementaires.

Plage horaire arbitraire

Depuis son lancement, TruckAlert a permis de signaler plus de 1 000 transports dont 477 camions manifestement en infraction, du fait d'un transport par des températures trop élevées.

De plus, près de 60 % de ces signalements concernaient des transports par plus de 30 °C de minuit à 13 heures et de 18 heures à minuit. La tranche horaire retenue par l'arrêté du 22 juillet 2019 n'est donc pas pertinente pour protéger efficacement les animaux en cas de fortes chaleurs. Une preuve de l'inefficacité d'une mesure par ailleurs largement insuffisante.

Conditions de vigilance orange ou rouge

L'interdiction de transport est conditionnée par la mise en vigilance canicule orange ou rouge du département la veille du départ. Ainsi, en théorie, un camion ne devrait pas circuler dans un département en vigilance orange ou rouge entre 13 et 18 heures. En pratique, aucun camion ne reste à l'arrêt dans un département limitrophe ni ne contourne le département concerné en attendant la fin de l'interdiction.

Température maximale inadaptée

La limite de 30 °C est arbitraire et ne prend pas en compte les dernières données scientifiques de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Chaque espèce animale a une température de confort maximale en fonction de son stade physiologique au-delà de laquelle il y a un risque de souffrance. Pourtant, de nombreux trajets sont tout de même autorisés lorsque les températures excèdent 30 °C.



*Températures mesurées à l'intérieur des camions

L'anticipation des conditions climatiques tout au long du trajet est un enjeu important afin d'éviter le départ d'animaux vivants lors des fortes chaleurs.

Une mobilisation citoyenne

Cette année comme les années précédentes, les sympathisants de l'association ont répondu présent et signalent les transports par fortes chaleurs. Anonymes, ces signalements aident Welfarm à plaider pour une meilleure prise en compte des besoins des animaux en matière de températures, que ce soit au niveau national ou européen.



©Welfarm



Témoignage

Lapins dans un camion 31 °C ce jour à 16 heures sur autoroute A71 direction Tours à Clermont Ferrand sans eau sans rien.

Date et heure de l'enregistrement

01/10/2023 à 17h54

Température enregistrée

30°C



©Welfarm

Témoignage

Autoroute A62 Gironde

Date et heure de l'enregistrement

09/07/2023 à 15h31

Température enregistrée

31°C

Courriers aux ministres

Welfarm a également adressé le 2 août 2024 le [rapport de synthèse](#) des résultats de TruckAlert au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, ainsi qu'au ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu. Compte rendu accompagné d'un courrier rappelant les demandes de l'association.

- Au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, le priant de :

– « soutenir au niveau européen l'adoption d'un nouveau règlement protégeant les animaux en cours de transport, ambitieux et à même d'adapter suffisamment le transport d'animaux en période de fortes chaleurs »;

– prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour garantir une mise en œuvre efficace du règlement européen actuel protégeant les animaux transportés, notamment en faisant évoluer l'arrêté précité...

- Au ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, lui demandant de :

– prendre en compte le bien-être des animaux d'élevage dans les politiques d'adaptation au changement climatique, en particulier dans le plan national de gestion des vagues de chaleur et dans le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3), prévu pour le début d'été et retardé à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Contacts presse : presse@welfarm.fr- 03 87 66 16 34

Ressources presse : <https://welfarm.fr/presse/truck-alert/>

Télécharger le rapport : <https://welfarm.fr/wp-content/uploads/2024/07/Rapport-Truck-Alert-WF-2024.pdf>

À propos de Welfarm :

Welfarm est une association française indépendante créée en 1994, dont la mission est reconnue d'utilité publique. Elle œuvre depuis 30 ans pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie : élevage, transport et abattage. Welfarm emploie à ce jour près de 30 salariés et son siège social se situe à Metz (57). Forte du soutien de ses près de 29 000 membres et donateurs, l'association agit exclusivement grâce à la générosité du public. Welfarm est membre de plusieurs groupes de travail institutionnels, dont le Comité d'Experts « bien-être animal » du ministère de l'Agriculture (CNOPSAV) et la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal pilotée par la Commission européenne.